



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

**Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n°747
du 16 mai 2024 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo**

J'aimerais savoir de Madame la Ministre par quelles voies cette meilleure accessibilité sera réalisée et
endéans quels délais ?

Etant donné le rôle de l'information du public que devra jouer la Commission nationale de contrôle et
d'évaluation de la législation sur l'euthanasie, le Gouvernement entend-il renforcer les moyens de cette
commission ?

Le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale est actuellement en consultation avec les représentants
du terrain pour définir les améliorations nécessaires. Il communiquera toutes les adaptations une fois ce
processus de consultation achevé.

Luxembourg, le 3 juin 2024

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Depez